

GRILLE DES TAUX HORAIRES MINIMAUX DES PERSONNELS DES CABINETS DENTAIRES

Au premier avril 2006

RAPPEL : HORAIRE MENSUEL LÉGAL ET CONVENTIONNEL 151,67 heures

1- PERSONNEL D'ENTRETIEN.....	8,03 €
2 - RÉCEPTIONNISTES OU HÔTESSES D'ACCUEIL	8,03 €
3 - AIDES DENTAIRE QUALIFIÉES.....	8,37 €

4 - ASSISTANTES DENTAIRE QUALIFIÉES

4.1 et 4.2 assistantes dentaires qualifiés et assistantes dentaires qualifiées odf .	9,17 €
--	--------

5 -PROTHESISTES DENTAIRE DE LA BORATOIRE

5.1. Niveau 1.....	8,63€
5.2. Niveau 2.....	10,87 €
5.3. Niveau 3.....	13,36 €
5.4. Niveau 4.....	14,53 €

6 - PERSONNEL EN FORMATION

6.1 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

6.1.2 Aides dentaires stagiaires : moins de 26 ans	90 % SMIC 7,23€
6.1.3 Aides dentaires stagiaires : plus de 26 ans	100 % SMIC 8,03 €
6.1.4 Assistantes dentaires stagiaires : moins de 26 ans	90 % SMIC 7,23 €
6.1.5 Assistantes dentaires stagiaires : plus de 26 ans	100 % SMIC 8,03 €
6.1.6 Brevet Professionnel de Prothésiste dentaire : moins de 26 ans	90 % SMIC 7,23 €
6.1.7 Brevet Professionnel de Prothésiste dentaire : plus de 26 ans	100 % SMIC 8,03 €
6.1.8 Brevet de Maîtrise de Prothésiste dentaire : mois de 26 ans	90 % SMIC 7,23 €
6.1.9 Brevet de Maîtrise de Prothésiste dentaire : plus de 26 ans	100 % SMIC 8,03 €

6.2 CONTRAT DE QUALIFICATION (embauche avant le 1^{er} octobre 2004)

6.2.2 Assistantes dentaires stagiaires 2 ^{ème} année	100 % SMIC 8,03 €
---	-------------------

6.3 CONTRAT A DURES INDETERMINEE (embauche avant le 1^{er} octobre 2004)

6.3.2 Aides dentaires stagiaires 2 ^{ème} année.....	8,03 €
6.3.4 Assistantes dentaires stagiaires 2 ^{ème} année.....	8,29 €